

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

## Verbatim de la *séance ordinaire du 13 avril 2021*

À 20 h 01, monsieur le maire fait part que la séance se tient par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les présences sont notées. Tous les élus sont présents.

Monsieur le maire mentionne la présence du directeur général Michel Bertrand ainsi que celle de madame Claudia Baril, directrice générale associée.

### **1- Période de recueillement**

Après avoir souhaité officiellement la bienvenue aux conseillers, conseillères et fonctionnaires en ligne, monsieur Pleau demande au directeur général de procéder au moment de recueillement. Ce dernier fait lecture du mémento prévu à cette fin.

### **2- Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour a été préalablement transmis aux élus avant la séance. Monsieur le maire s'assure que tous les points devant être traités sont inscrits à cet ordre du jour et demande ensuite aux élus de voter pour son adoption. La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3- États financiers au 31 décembre 2020**

Il est rappelé que monsieur Michel Poirier, CPA de Poirier & Associés et son équipe a procédé en février dernier à la vérification annuelle pour établir les états financiers au 31 décembre de l'année dernière, donc au 31 décembre 2020. Monsieur Poirier est admis à la séance par mode virtuel. Monsieur le maire lui laisse donc le soin de présenter le sommaire de ces états financiers qui sont ensuite adoptés et la résolution autorise comme il se doit la transmission au MAMH.

Monsieur Poirier s'assure que les élus ont accès aux informations qu'il a à présenter afin de faciliter la compréhension. Un partage d'écran est aussi activé pour faciliter davantage. Il affirme qu'il est « facile » étant donné les résultats enviables de la municipalité. Il passe en revue les différents postes budgétaires des revenus et des dépenses. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2020, le surplus est théoriquement de 342 000 \$ mais le surplus réel est toutefois en pratique de 242 000 \$ étant donné qu'une somme de 100 000 \$ avait été inscrite au budget pour être transférée des surplus accumulés lors de l'adoption du budget 2020 en décembre 2019, ce qui s'est avéré finalement non nécessaire puisque ce ne sont pas la totalité des dépenses qui ont été réalisées.

Monsieur Poirier poursuit sa présentation en expliquant le bilan à jour au 31 décembre 2020 au niveau de la trésorerie, les avoirs et les immobilisations. Il mentionne que le surplus « libre » est de 736 000 \$. D'autres surplus sont aussi aux états financiers, mais affectés dont un montant de 75 000 \$ et ne font pas

partie du 736 000 \$. Toutefois, comme le précise le directeur général et que valide le comptable, le montant de surplus affecté de 75 000 \$ est associé au fonds de roulement qui est en quelque sorte un emprunt que la municipalité peut se faire à elle-même. Ce montant de 75 000 \$ étant non utilisé dans les faits, ce 75 000 \$ s'ajoute en réalité au 736 000 \$ de surplus accumulés pour un réel total de 811 000 \$.

Le conseiller Gilbert Séguin pose une question à monsieur le comptable Poirier concernant des montants qui apparaissent aux documents mais qui concerne la MRC. Les règles comptables exigent toutefois que certains montants associés à la MRC ou des engagements financiers régionaux apparaissent aux états financiers des municipalités locales.

Monsieur Poirier vérifie quelques éléments à notre dossier pour préciser certaines réponses à certaines questions. Il confirme

Monsieur le maire demande si les élus n'ont pas d'autres questions particulières. Il demande ensuite aux conseillers et conseillères de voter pour accepter ces états financiers au 31 décembre 2020 et autoriser la transmission au MAMH. Adopté à l'unanimité.

#### **4- Approbation des comptes payés et à payer**

Monsieur Pleau fait référence à la liste se terminant au 31 mars 2021 qui a été mise à la disposition des élus la semaine dernière. Il demande aux conseillers et conseillères s'ils sont disposés à procéder à l'adoption. Les élus votent et approuvent ladite liste.

#### **5- Adoption de procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2021 et des séances extraordinaires des 9 et 12 avril 2021**

Monsieur le maire rappelle que les procès-verbaux à adopter sont ceux des séances à avoir été tenues depuis la dernière séance ordinaire de mars dernier, soit celui justement de mars 2021 ainsi que des deux séances extraordinaires tenues ces derniers jours, soit celui de la séance extraordinaire du 9 avril 2021 et de la séance extraordinaire d'hier, le 12 avril 2021. Il suggère que ces trois procès-verbaux soient adoptés par la même résolution. Les élus votent et adoptent à l'unanimité l'adoption des trois procès-verbaux.

#### **6- Avis de motion règlement 142-7 modifiant le règlement de zonage 142 afin d'identifier la(les) zone(s) permettant des activités de remblaiement et d'en définir les modalités**

Après que le maire ait lu le point à l'ordre du jour, le conseiller Claude Gravel donne l'avis de motion concernant le règlement 142-7 modifiant le règlement de zonage 142 afin d'identifier la(les) zone(s) permettant des activités de remblaiement et d'en définir les modalités.

Claudia Baril pour sa part précise que le fait de donner avis de motion, cela crée un effet de gel pour tous les travaux de remblais au cours des prochains mois. Monsieur le maire remercie madame Baril de cette précision importante.

#### **7- Conversion d'appareils respiratoires pour le Service incendie**

Monsieur Pleau explique que cet élément avait été prévu lors de la dernière planification budgétaire au montant de 9 600 \$, ce qui inclut 6 conversions et 6 cylindres. Il ajoute que ceci devient nécessaire surtout dans le contexte des entraides puisque presque toutes les autres municipalités de la région ont des appareils 4.5 plutôt que 2.5. De procéder ainsi plutôt qu'un remplacement complet, comme certaines municipalités ont fait, permettra d'étaler la dépense et de la répartir sur plusieurs années. La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **8- Adoption – Mise à jour des taux de l'annexe A de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

Monsieur le maire mentionne qu'il s'agit d'une résolution que toutes les municipalités de notre MRC adoptent pour tenir compte du nouveau tableau des coûts pour les entraides tel que les élus ont pris connaissance la semaine dernière. Vote des élus et adoption de la résolution à l'unanimité.

#### **9- Relevé de soumissions et attribution du contrat – Unité de secours multifonctionnelle**

Monsieur le maire résume en mentionnant que la municipalité avait des validations à effectuer pour s'assurer que la plus basse soumission était bien conforme. Il ajoute que notre DG a fait des recherches et vérifications. Ceci a été soumis à Me Dorion, avocat chez Dunton Rainville pour obtenir son opinion juridique. En conclusion, monsieur le maire ajoute qu'il est maintenant possible d'adopter la résolution pour donner le contrat au plus bas soumissionnaire : Jacques Olivier Ford au montant de 237 695 \$ + taxes. Il note aussi qu'il y avait peu d'écart avec le 2<sup>e</sup> soumissionnaire, Les Industries Lafleur à 244 226 \$ + taxes.

#### **10- Relevé de soumissions et attribution du contrat – Coupe de gazon**

Monsieur Pleau demande à madame Baril de dresser le relevé des soumissions reçues. Elle mentionne que quatre entreprises ont soumis des prix pour la coupe de la pelouse sur les terrains de la municipalité. Le plus bas soumissionnaire reçu K & S Gazon s.e.n.c. au montant de 5 500 \$. Monsieur le maire demande aux conseillers et conseillères s'ils sont disposés à adopter la résolution pour attribuer le contrat à cette entreprise. Les élus votent et adoptent à l'unanimité la résolution attribuant ce contrat.

#### **11- Adoption – Règlement RMH 330-2021 relatif au stationnement**

Monsieur Pleau demande à madame Baril de résumer l'essentiel de ce règlement. Cette dernière précise qu'il s'agit d'un règlement harmonisé, ce qui signifie qu'il s'agit d'un règlement s'appliquant partout sur le territoire de la MRC. Il s'agit d'un règlement qui encadre toutes les règles en terme de stationnement sur les terrains privés ou municipaux. Monsieur le maire demande si les élus sont disposés à procéder à l'adoption de ce règlement. Les élus adoptent l'adoption de ce règlement à l'unanimité.

#### **12- Stationnement pour accès au sentier L'Escapade**

Monsieur Pleau mentionne que « Nous avons convenu d'une entente avec la ville de Rigaud afin que nos citoyens puissent avoir accès au magnifique sentier L'Escapade à partir du territoire de Sainte-Marthe. Pour ce faire, nous devons aménager un stationnement et la signalisation appropriée. La résolution vise donc à donner le mandat à l'administration d'effectuer les travaux nécessaires à cet aménagement. » Il demande ensuite aux élus de voter afin d'adopter cette résolution. La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **13- Autorisation de signatures – Entente avec la ville de Rigaud pour accès au camp de jour 2021**

Le maire mentionne qu'il s'agit d'autoriser le maire et le DG à signer une entente intermunicipale afin que nos citoyens puissent inscrire leurs enfants au camp de jour organisé par la ville de Rigaud à titre de non-résidents. Les élus adoptent cette résolution à l'unanimité.

### **14- Demande d'aide financière à la députée de Soulanges – PPA pour des fins de voirie**

Monsieur Pleau, maire mentionne qu'il s'agit d'une résolution qui doit être répétée chaque année pour la demande « Petite voirie » afin de pouvoir bénéficier de cette subvention d'environ une dizaine de milliers de dollars. Les élus votent à l'unanimité l'adoption de cette résolution.

### **15- MTQ – Demande d'enlever la signalisation indiquant des traverses de quads**

Monsieur le maire précise qu'il s'agit des traverses du chemin Saint-Guillaume, sur la route du ministère des Transports là où depuis les pancartes avaient été installées et finalement le sentier n'est plus existant et la signalisation est sur place inutilement depuis plus d'un an pour rien et que la résolution vise à ce que le MTQ les enlève. La résolution a été adoptée à l'unanimité.

### **16- Motion de félicitations, de remerciements et de souhaits pour une heureuse retraite à l'endroit de madame Liliane Vallée**

Monsieur le maire fait lecture d'un bref message préparé à cette intention. Ce message sera publié intégralement dans le procès-verbal de la présente séance.

### **17- Dons et commandites**

Monsieur le maire fait référence à une lettre reçu de la part d'un citoyen au nom du comité formé par des parents et d'enseignants de l'école Sainte-Marthe pour l'activité des finissants de 6<sup>e</sup> année de cette année. Il ajoute que l'objectif est d'aider à financer leur album des finissants et une fête en fin d'année dans la mesure des règles sanitaires. Le comité suggère une contribution financière de 200 \$.

Monsieur le maire fait aussi référence à une sollicitation de la Maison des soins palliatifs de V-S. Il mentionne que la Maison a été contrainte de réduire ses activités de financement au cours de la dernière

année et toutefois, les besoins sont toujours présents. La municipalité, comme la plupart des autres de la région, a toujours soutenu cet organisme. Le montant de 300 \$ est suggéré.

Les élus adoptent une résolution autorisant le versement de ces deux montants.

## **18- Correspondance**

Monsieur le maire mentionne d'abord que les deux correspondances reçues ont fait l'objet de la résolution adoptée au point précédent et qu'il n'a aucune autre correspondance à soumettre à cette séance.

Il demande ensuite au DG si ce dernier a de la correspondance reçue et devant être déposée au conseil de ce mois-ci. Ce dernier mentionne que la municipalité a reçu une lettre de la coop agricole locale faisant part que la dernière année a été pour ce commerce coopératif particulière dans le contexte pandémique mais que leur équipe a su relever les nouveaux défis qui se sont posés. La lettre mentionne que la coop souhaite tenir leur assemblée générale annuelle mais qu'elle sera réalisée ultérieurement afin que le plus de membres possibles puissent en bénéficier.

Notre DGA mentionne pour sa part avoir reçu deux communications de la CPTAQ. La première, la CPTAQ s'apprête à accepter en partie la demande qui avait été déposée, soit pour la construction d'une maison sur une superficie 2800 mètres carrés mais refuserait l'autre partie de la demande pour l'aménagement d'un parcours dans la forêt. Une demande d'audition a été demandée par le requérant. La deuxième correspondance, pour cette demande, la CPTAQ s'apprête à refuser la demande pour un usage autre que l'agriculture. Dans ce dossier également, une demande d'audition a été demandée par le demandeur.

## **19- Questions de l'assistance**

COVID-19 – Zone rouge – Aucune assistance – Séance à huis-clos, monsieur le maire demande au DG et à la DGA si des questions de la part de citoyens ont été acheminées à l'hôtel de ville au préalable de la présente séance. Ils ont répondu par la négative.

## **20- Levée ou ajournement de la séance**

Tous les éléments apparaissant à l'ordre du jour ont été traités. Monsieur le maire mentionne que la séance peut donc être levée. Les élus votent afin de lever la séance. Adopté à l'unanimité.